

Crédit de consommation sofinco

Par jflo, le 20/10/2008 à 15:00

Bonjour,

Ma mére décédée avait un crédit de consommation avec une assurance décée, l'assurance refuse la prise en charge (motif fausse déclaration). Est-ce que je suis obligé de les remboursser?

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **20/10/2008** à **17:52**

C'est à Sofinco de prouver ses dire et non à vous d'aller au devant.